



09 - 2010

**Commission
Exécutive
Fédérale**

27 et 28 Sept. 2010
COURCELLES

Fédération Nationale des Salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement

- Case 413 ■ 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex ■ Tél. : 01 48 18 81 60 ■ Fax. : 01 48 59 10 37
- Site : www.construction.cgt.fr ■ Email : construction@cgt.fr ■ Imprimé par nos soins
- Directeur de la publication : Philippe CHRISTMANN
- N° de commission paritaire de presse : 0410 S 06471

Lundi 27 Septembre 2010

■ Présents : 27 ■ Excusés : 22

Mardi 28 septembre 2010

■ Présents : 25 ■ Excusés : 24

Ordre du jour :

- **Accords TP** ;
- Horizon 2015 **OPP BTP** ;
- OPCA **Construction** ;
- Point **Congrès** ;
- Actualité **Sociale**.

Relevé de décisions

■ **Accord TP :**

- Protocole d'accueil de certains jeunes dans les TP en application du Contrat d'Avenir. **Vote contre à l'unanimité**
- Accord collectif national du 15 septembre 2010 relatif à la validation des accords conclus pour les représentants élus au CE ou DP dans le BTP. **Vote contre à l'unanimité**
- Accord collectif national du 30 juin 2010 relatif aux stagiaires des entreprises des TP. **Vote contre à l'unanimité**
- Accord collectif national du 30 juin 2010 instituant un abondement et une prime pour certains salariés ne remplissant pas les conditions pour bénéficier de l'Assurance Chômage. **Vote contre 7 - abst. 4 - pour 13**

[pour ne pas alourdir les Infos fédérales, nous n'avons pas joint les différents accords TP. Néanmoins, ils sont disponibles à la Fédération].

■ **Horizon 2015 OPP BTP :**

- La CEF donne mandat aux administrateurs en tenant compte des observations émanant des membres de la CEF. *[document en ligne sur le site www.construction.cgt.fr].*

■ **Préparation du Congrès**

- CEF extraordinaire le 20 octobre 2010.

Sommaire

Contrat d'Avenir

BRUNO CORNET > pages 2 à 4

Actualité Sociale

BRUNO CORNET > pages 5 à 9

Point négO OPCA

JACQUES VALLET > pages 10

annexes

> pages 11/12



Pour les patrons, la CGT veut tout, tout de suite ... !

Rappel

Lors de notre CEF du 2 et 3 février 2010, nous avons décidé à l'unanimité de rejeter « *le Contrat d'Avenir* » proposé par la Fédération Nationale des Travaux Publics, sachant qu'aucune de nos revendications n'avaient été retenues au-delà des 5 négociations à venir, à savoir :

1

Le 1^{er} juin, les négociations ou plutôt discussions portaient sur :

- l'intégration des jeunes volontaires, issus des quartiers difficiles ...,
- définition d'un régime juridique applicable aux jeunes stagiaires ...,
- avec la FFB, renouvellement de la période d'essai,
- accueil des demandeurs d'emploi.

2

Le 30 juin, les négociations portaient sur les premières insertions dans les entreprises TP de quatre manières :

- des actions d'information,
- par le biais de contrat d'apprentissage et de professionnalisation,
- en élaborant avec l'Etat de nouvelles conventions de coopération,
- en mettant en œuvre l'accord de diversité et d'égalité des chances entre les femmes et les hommes [accord du 10 septembre 2010].

3

Le jeudi 2 septembre à 9h30 :

- ouverture de discussions en vue de faciliter le maintien de l'emploi ou l'embauche de personnes handicapées.

4

Le 5 octobre :

- **9h00** : discussions en matière de responsabilité sociétale, élaboration d'indicateurs de suivi de performance RSE,
- à **11h30** : négociation annuelle obligatoire afin de fixer la valeur des points des cadres.

5

En fin d'année :

- discussions sur les heures supplémentaires et contingent des entreprises qui ne modulent pas et bilan de mise en œuvre.

6

le 15 septembre 2010 :

- Entre temps est venue se greffer la négociation pour la mise en œuvre d'une commission de validation des accords pour les entreprises dépourvues d'organisation syndicale. Cette négociation s'est terminée à l'issue de 3 échanges, le 15 septembre 2010.

Déroulement des négociations

Celles-ci se font au galop tel le grand prix d'une course hippique, dans les starting-blocs tête baissée il faut franchir la ligne d'arrivée avant même d'avoir démarré. On nous remet des documents la veille, si ce n'est le jour même, on y apporte des observations et/ou réclamations qui sont selon au bon vouloir du prince et retenues ou rejetées, dans la plupart des cas, cela se tra-

duit par des congratulations ou des « *Merci, pour cette observation* » en une seule réunion on peut recevoir plusieurs dizaines de remerciements. Cela étant rien n'évolue considérablement, une ou deux réunions suffisent pour clôturer les négociations, la seule chose qui importe pour les employeurs c'est d'obtenir une majorité de signatures afin de se donner bonne conscience.

Observation sur les textes

1

→ Accueil de certains jeunes

« motivés, volontaires, en difficulté scolaire, sans qualification ni emploi, en risque de marginalisation ».

La CGT ne peut qu'être d'accord sur le fait d'embaucher des jeunes, en outre, il ne faut pas les stigmatiser comme ils le font ... D'ailleurs, la CGT l'a dénoncé, il est certain qu'être blanc originaire de France et habitant Neuilly avec un nom commençant par DE ou Z a certainement plus de chance de trouver un job. Cet accord a-t-il besoin d'être, sachant qu'il est d'ores et déjà appliqué en 2010 alors que l'accord stipule qu'il n'entrera en vigueur qu'en 2011. Il faut dire que la grande générosité des employeurs de la FNTP est vraiment exemplaire dans le domaine social, imaginez-vous que cet accord ne concerne même pas une dizaine de jeunes pour une profession de plus de 400 000 salariés.

D'autre part, ces mêmes employeurs qui se vantent d'être ouverts au paritarisme, n'entendent pas nous dire ce qui se passe réellement dans les deux établissements où ils entendent former ces jeunes à EGGLEFOR d'Egletons (*l'EATP et l'EFIATP*)- centres de formations anecdotiques - sachant qu'ils font partie des très rares centres qui ne sont pas ouverts au paritarisme.

Bien entendu, nous n'épilouterons pas sur d'autres détails comme par exemple le fait que nous n'avons aucun élément sur le montant des remboursements de frais et des soutiens financiers apportés aux jeunes ou aux familles.

Cet accord qui est ouvert à la signature jusqu'au 05 octobre n'a donc pas reçu l'aval de la délégation CGT, bien entendu, il vous importe de donner votre approbation.

2

→ Abondement instituant une prime

« pour certains salariés ne remplissant pas les conditions pour bénéficier de l'assurance chômage ».

Pour une fois, les patrons instaurent une prime, d'habitude ils ont plutôt tendance à les supprimer, d'ailleurs au vu du réel déroulement de carrière que l'on bénéficie dans la profession avec en moyenne à peine 25 % de plus entre

un salaire d'embauche avoisinant le SMIC et un salaire en fin carrière. Il serait bon dans ces conditions de réinstaurer une prime d'ancienneté, mais cela, ils ne veulent surtout pas en entendre parler.

Cette prime d'assurance chômage, qui avait été instaurée le 27 mars 2010 portait effet jusqu'au 30 septembre, elle était versée par le biais de Pôle Emploi, aujourd'hui, les patrons de la FNTP entendent la maintenir durant 5 mois tout en conservant ses aspects très limitatifs.

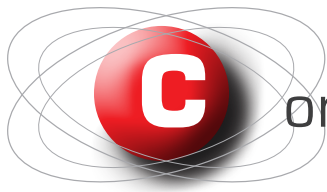
Combien de salariés cela concernera-t-il ? Pouvez-vous nous indiquer le nombre de salariés qui ont pu déjà en bénéficier, ... ? Sont autant de questions qui sont restées sans réponse. Une chose est certaine c'est qu'avant de ne bénéficier de cette prime, il conviendrait plutôt de rechercher à maintenir les salariés en activité.

Taxer le recours à la précarité pour tous ces contrats (*l'intérim, CDD, seniors et autres...*) qui sont hyper développés dans notre profession, serait certainement plus constructif.

Une nouvelle fois, la délégation CGT n'entend pas donner un avis favorable sur cet accord.

→ Accord relatif au stagiaire ...

La CGT reste particulièrement attentive et vigilante afin que les stagiaires soient accueillis et insérés au mieux dans les entreprises de la Construction du Bois et de l'Ameublement. Cela dit que nous révèle cet accord ? ... pour ne citer que les principales, le salarié qui accueille le stagiaire n'a aucune reconnaissance spécifique, le jeune pourra être amené à faire 10 heures par jour, le pire concerne la rémunération, comme à son habitude la FNTP applique la stricte légalité en terme de rémunération soit 12,5 % du plafond de la Sécurité Sociale pour tous les stages supérieurs à 2 mois consécutifs soit 2,75 € de l'heure et dans sa grande générosité le porte de 12,5 à 15 % à partir du 4^e mois consécutif soit 3,3 € de l'heure, étant entendu, en dessous de ces durées, la FNTP n'a pas daigné mettre en place une gratification et par conséquent le stagiaire ne reçoit strictement aucune rémunération pour le travail qu'il aura produit.



Contrat d'Avenir

BRUNO CORNET

(suite)

3 → Maintien de l'emploi ou l'embauche de personnes handicapées ...

Les employeurs nous ont annoncé qu'ils se dirigeaient vers l'élaboration d'une charte de bonne conduite, autant dire un rien contraignant ... La FNTP ne nous a pas encore, à ce jour, transmis le moindre texte, cela étant nous avons demandé des éclaircissements sur des éléments et/ou points qui nous semblent indispensables de devoir aborder lors cette négociation.

? Combien de salariés sont reconnus à ce jour handicapés, en distinguant, les différents niveaux de pourcentage d'IPP ?

? Pouvez-vous nous rappeler le montant des aides octroyées pour l'embauche ou emploi d'un salarié reconnu handicapé ?

? Combien de salariés par an sont victimes d'un accident de travail et font l'objet d'un reclassement dans la profession, suite à la reconnaissance d'une inaptitude ?

? Nous demandons l'officialisation par le biais d'un accord, le fait de voir rémunérer le mois de recherche d'un reclassement pour un salarié dont l'aptitude a des réserves à la suite d'une maladie ?

? Quand allons-nous pouvoir définir des mesures spécifiques afin de voir bénéficier d'une retraite anticipée pour les salariés exerçant un métier pénible ou reconnus handicapés ?

? Nous demandons à élargir à l'ensemble des régions avec PRO BTP, la mise en place d'établissements diligeant des formations et permettant ainsi des reclassements du type le BELLOY, etc. ?

4 → Négociations à venir

Comme à notre habitude, nous vous tiendrons informés de l'avancée de ces échanges.

5

6 → Commission paritaire Nationale de validation des accords

La CGT a fait avancer considérablement ce texte durant 3 réunions de négociation, en outre, il ne nous a pas été permis de le faire avancer suffisamment, il reste des sujets à éclaircir et/ou à améliorer afin que cet accord soit satisfaisant.

En outre, un point bloquant concerne le fait que les employeurs et organisations syndicales de salariés détiennent un nombre égal de voix et qu'il suffit d'une majorité simple pour valider un texte soumis à la commission de validation.

En d'autres termes, une seule organisation syndicale de salariés pourrait, à elle seule, valider un accord d'entreprise quand bien même les 4 autres s'y opposeraient, quelle belle démocratie !

Dans ce cas, l'union fait la force du patronat !

Toutes pour une et une pour toutes, toutes les organisations syndicales de salariés détiennent une voix mais une seule peut décider pour les quatre autres.

Cet accord recueillait à l'issue de la dernière réunion de négociation, l'aval de 3 organisations syndicales pour signer ce texte (CFTC, FO et CFE-CGC) la CFDT était plutôt réservée est donnera sa décision le 11 octobre.

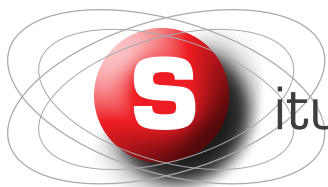
Cet accord qui fixe les modalités pour valider un accord d'entreprise dépourvue d'organisation syndicale est issu de la loi du 20 août 2010 portant sur la rénovation de la démocratie sociale qui a imposé la mise en place d'une commission de validation des accords.

En 2013, nous connaissons enfin les données officiellement que représente chaque organisation syndicale, en attendant il va falloir s'armer de patience et décider si la CEF donne un avis favorable quant à la signature de cet accord.



Nous étions plus de **3 millions** de manifestants en France le 23 septembre contre la réforme des retraites !





Situation Sociale

BRUNO CORNET

(suite)



Des écarts aussi importants démontrent bien la volonté du Gouvernement à vouloir casser cette action, Toulouse 25 000 selon la police et 120 000 selon les syndicats, la palme revenant comme il se doit à Marseille avec un écart puissance 10 soit 22 000 et 220 000 de l'autre.

Des échauffourées ont même eu lieu dans certains rassemblements comme à Saint Nazaire où il y a eu 7 interpellations et des comparutions immédiates qui ont abouti à l'incarcération de 3 de nos camarades.

Pour autant, le soir de cette manifestation, Eric WOERTH, Ministre du Travail, mouillé dans toutes ces affaires :

- BETTENCOURT,
- l'héritage du sculpteur CESAR,
- la vente d'hippodrome bon marché comme à Compiègne,
- la salle Pleyel vendue dans la précipitation
- ou le problème de succession du collectionneur WILDENSTEIN.

Ce pauvre Ministre, totalement intègre, innocent et victime d'odieuses calomnies, tentait de faire croire qu'il n'existe pas d'autre solution que d'allonger l'âge de départ en retraite.

Pour argumenter cette considérable remise en cause du droit à la retraite, il s'appuyait sur le fait que c'est un Gouvernement responsable ... ! Laissant de fait le doute dans la tête de nos concitoyens que nous, organisations syndicales, serions irresponsables d'appeler à la grève.

Une chose est certaine, contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, le mouvement ne s'essouffle pas, bien au contraire il ne cesse de s'amplifier, **on va gagner !**



Que ce soit Sarkozy ce roi soleil ainsi que tous ses sous-fifres, FILLON ce magicien d'Oz ou WOERTH ce prestidigitateur, ont vu dans une mare de café quelles seraient les meilleures conditions pour les salariés demain. Il disait :

« Travaillez plus pour gagner plus »

certain y ont cru ... et aujourd'hui beaucoup en reviennent, hormis Madame IRMA ... veuillez entendre par là Anne PARISOT qui reconnaît bien au travers ce slogan ce que le MEDEF attendait du gouvernement ... :

« Travaillez plus longtemps pour gagner plus de profits ».

Les plus riches ne remercieront jamais assez SARKOZY, grâce à lui, ils peuvent se faire rembourser dans le cadre du bouclier fiscal plusieurs millions d'euros. M^e BETTENCOURT a bénéficié d'un chèque de 30 millions d'euros du fisc. On comprend pourquoi elle aime bien l'UMP.

Elle n'est pas la seule car 755 foyers possédant un patrimoine de plus de 15 millions d'euros ont été remboursés de 288 millions, soit en moyenne de 370.000 euros chacun.

Sur le premier semestre 2010, la bourse a dégagé près de 100 milliards d'euros de résultats nets, à elles seules les entreprises du CAC 40 ont dégagé près de 50 milliards, du jamais vu. Tout ce petit beau monde, gouvernement, patronat, financier, voudrait nous faire croire qu'il n'existe pas d'autres alternatives que d'allonger l'âge de départ en retraite.

Il est vrai que pour certain cela ne pose aucune difficulté de travailler jusqu'à 70, 75, 80 ans et plus, mais arrivé à ce stade ce n'est plus du travail, c'est une occupation voir un plaisir.

Il existe des milliers de témoignages sur les conséquences de cette réforme qui va engendrer des répercussions énormes sur la vie des salariés et plus largement sur l'ensemble des concitoyens et leur famille.

Extrait d'un témoignage d'une mère de famille

« Avant la réforme de 2003, mère de 3 enfants, je pouvais espérer partir à la retraite en septembre 2011, avec un montant mensuel de pension de 1 100 €. La réforme de 2003 m'a privée du bénéfice de la bonification de douze trimestres pour mes trois enfants puisque je ne travaillais pas lorsqu'ils sont nés et m'a appliqué une décote, si bien que le montant de la pension toujours en septembre 2011 aurait été de 892 €. La réforme que vous défendez aujourd'hui me ferait partir en septembre 2011 avec un montant de retraite de 703 €. Il faudrait que je continue à travailler jusqu'en 2016, soit cinq années supplémentaires pour gommer les effets de la réforme sur le montant de ma pension. Et pendant ces cinq années, un jeune qui ne demande qu'à travailler à ma place continuerait à pointer au chômage ! »



Cette réforme telle qu'elle est proposée fait reposer l'essentiel de l'effort sur les salariés et ne répond en rien à la résorption des inégalités, ni au besoin de financement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle près de 70 % des Français sont « du côté des grévistes et des manifestants ».

Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre, d'ailleurs ceux qui pensent pour les autres feraient déjà bien de se mettre dans les conditions de ceux pour qui ils pensent.





Situation Sociale

BRUNO CORNET

(suite)

Travailler durement, non pas une journée, ni une semaine ou une année mais, toute une vie cela use à en perdre la vie prématurément.

Vu les conditions octroyées dans le cadre de la pénibilité, il ferait mieux de nous dire ouvertement :

« si vous voulez une égalité de traitement vous n'avez qu'à changer de métier » ... cela irait plus vite.

Un proverbe chinois dit « le pauvre devine ce que donne la richesse, le riche ne sait pas ce que signifie la pauvreté ». On s'imagine bien les conditions de vie de ceux qui veulent que l'on travaille plus longtemps, mais eux, s'imaginent-ils la nôtre ?

Le patrimoine professionnel de Bernard ARNAULT, l'homme le plus fortuné de France selon le classement du magazine Challenges du 7 juillet 2010, représente 22,7 milliards d'euros.

Il faudrait à un smicard **1 418 750** années pour gagner cette somme ...

Les 10 plus grosses fortunes de France représentent **5 568 750 années de SMIC**. Imaginez-vous si on additionnait les montants des 500 ou 1000 premières fortunes de France ... !

Nous pourrions alors aisément prétendre à pouvoir partir en retraite dès 50 ans ... voir moins et ce sans mettre pour autant l'économie du pays à sec, touche juste le patrimoine de quelques nantis.

Qu'ils se rassurent nous n'en sommes pas encore là, nous voulons seulement qu'ils mettent en application le slogan :

« **liberté, égalité, fraternité** » en lien avec
« **emploi, salaire, retraite** »

Autant dire pas grand-chose ... De l'argent, il y en a plus qu'il n'en faut, le problème c'est sa répartition.

Les 1000 premiers milliardaires planétaires possèdent à eux seuls 3 600 milliards de dollars, soit près de 6 % du PIB mondial. Au moment le plus élevé de la crise, on entendait sur toutes les chaînes planétaires la nécessité de redéfinir des règles élémentaires du capitalisme.

Foutaise, cela fait des années que le fossé se creuse, les riches devenant de plus en plus riches et inversement pour les pauvres.

On nous parle d'un allongement d'une durée de vie, ok tant mieux, mais elle n'est pas équitable. Ceux qui travaillent plus durement et qui par ailleurs ont le salaire le moins élevé, vivent paradoxalement le moins longtemps.

Nous avons d'ores et déjà gagné une chose, c'est la campagne des retraites, maintenant reste à obtenir le plus important c'est sa mise en œuvre au travers d'un accord acceptable.

Pur mensonge que d'annoncer qu'il n'y a pas d'autre solution que d'allonger l'âge de départ en retraite, tout comme de dire que nous étions moins nombreux dans les manifestations du 23 septembre 2010.

Nous, syndicalistes et salariés grévistes, ne sommes pas de doux rêveurs de penser que nous pouvons gagner ... !

Reste à savoir comment amplifier nos manifestations, pour se faire, il est impératif d'appeler l'ensemble de la population à participer à nos rassemblements des **2 et 12 octobre** prochain.

On a tous conscience que nous pouvons faire encore mieux pour gagner sur la participation.

L'ensemble des grévistes n'était pas dans les cortèges, pour autant les salariés étaient bien en grève, malheureusement ils n'étaient pas comptabilisés !

Il faut donc insister pour que tous les grévistes rejoignent les cortèges plutôt que de rester chez eux. Exiger de nos militants qu'ils s'investissent, ne serait-ce qu'un peu plus, assemblée de personnel, distributions de tracts ou tournées de collage.

Faire des choses simples dans des endroits stratégiques, comme afficher sur des ronds points de grands panneaux appelant la population à se mettre en grève et rejoindre les cortèges le 2 et 12 octobre, n'est pas grand-chose et touche beaucoup de monde.

Pour gagner, il faut compter sur la participation des salariés et pour appeler les salariés à participer il faut compter que sur nous-mêmes.

Demain, **29 septembre 2010**, la CES appelle l'ensemble des syndicats à faire une journée d'action et de grève durant le déroulement du Conseil Européen, l'Espagne va être confrontée à une grève générale, beaucoup d'entre

nous irons défilé entre le Manneken-Pis et l'Atomium, certes nous aurions pu être plus nombreux si tous les camarades avaient conscience de l'enjeu de cette journée.

Je ne pourrais pas finir ce rapport sans vous faire part de la rencontre que nous avons eu entre Eric AUBIN, René DEFROMENT et le Président MARTIN de la Commission Sociale de la FNTP accompagné de M. SAVIGNAC, cet échange a été comme d'habitude si peu constructif que nous envisageons même de décliner la prochaine sollicitation de la FNTP.

A ce titre, nous avons fait remarquer que l'occupation des locaux de la FNTP par les sans papiers s'était faite avec le soutien des 5 confédérations et 6 associations et que seule la CGT se voyait poursuivie devant les tribunaux.

Cela ne les offusque pas sachant que pour eux seule la CGT était visible [comme à notre habitude dans les cortèges] il trouve d'ailleurs cette procédure tout à fait légitime et entendent bien se voir dédommager du préjudice qu'il aurait soi-disant subi.

Faisant totalement abstraction au passage du degré de responsabilité qui les incombe dans cette affaire.

Bien entendu, la FNTP se vante de faire plus que toutes les autres branches afin que les salariés soient reconnus dans cette branche professionnelle.

Pour clore, je ne dirais qu'une chose « *Merci patron, merci patron ...* »

BRUNO CORNET




 un Congrès
 une Fédération plus forte au service des salariés

Communiqué de presse Montréal, le 2 septembre 2010

La CGT, bouc émissaire de la FNTP

Le 14 octobre, plusieurs centaines de sans-papiers ont occupé le siège de la Fédération Nationale des Travaux Publics.

Siemens par 0 associations et 5 organisations syndicales. Ils y sont restés jusqu'au 28 octobre avant d'être expulsés par les forces de l'ordre.

Aujourd'hui, la FNTP veut se faire la passe de la CGT en l'assignant devant les tribunaux considérant que la CGT porte la responsabilité de cette occupation et que c'est elle qui l'a organisée.

Il ne s'agit pas de l'histoire du « poil over rouge », mais bel et bien du « dossier rouge », sachant que seule la CGT se voit poursuivie pour avoir soutenu l'action menée par les sans-papiers.

Cette démarche démontre à quel point la CGT est méprisée. Pourtant la CGT réaffirme que le secteur des STP mène une politique de l'emploi à la portée humaine qui aboutit à ce que 50 000 emplois aient été supprimés en 2009, alors que ce même secteur utilise abusivement la précarité.

Les employeurs ne paient rien que le travail légal et l'utilisation de travailleurs sans-papiers est une pratique réelle et que celle-ci pollue le traitement social de l'ensemble des salariés du STP.

La CGT souhaite l'ouverture de négociations sur l'emploi, les salaires, la reconnaissance de la parité et enfin le retrait de la plante.

La FNCSA

Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bâti - Aménagement
 Case #15 360, rue de Paris 525 14 MONTRÉAL, Québec - Tél. 01 514 381 60 00 - 01 514 381 10 27 - CDP #11 038 M.P. 001
 Site web: www.fncsa.org / www.construction.cgta.com



Point sur négociation **OPCA** Construction

JACQUES VALLET

Dans le cadre de la négociation pour la création d'un OPCA de la Construction, nous avons convenu d'informer régulièrement la commission exécutive de l'avancement de la négociation.

Suite à la réunion du 8 septembre nous avons décidé de réunir les administrateurs CGT dans les AREF¹ pour faire avec eux l'examen de la situation actuelle dans les régions, et essayer de réfléchir aux propositions que nous pourrions mettre en avant au cours de la négociation. Cette réunion a eue lieu le 21 septembre en présence d'une vingtaine de camarades.

Après un échange sur les différentes situations rencontrées dans les différentes AREF nous avons pu constater qu'il été nécessaire de mettre en place un groupe de travail qui se compose de sept camarades qui analyserons les différent statuts, règlements intérieurs, accords et autres afin d'élaborer un projet cadre qui permettrait d'harmoniser nationalement le statut des AREF et des salariés. La du groupe de travail est prévue le 4 octobre, un courrier a été envoyé a tous nos administrateurs pour qu'ils fassent remonter les informations et les documents utiles.

Nous vous rappelons que nous avons sur cette négociation un calendrier très chargé et très serré sachant que nous devons avoir trouvé un accord pour la fin de l'année 2010.

Calendrier des prochaines réunions paritaires :

28 septembre

07 octobre

19 octobre

10 novembre

24 novembre

02 décembre

22 décembre

A l'occasion de toutes ces réunions nous aurons à trouver un accord régissant les statuts de l'OPCA² de la construction permettant un fonctionnement tant au plan national que des représentations régionales et ce pour l'ensemble des entreprises et des salariés du bâtiment, des travaux publics, et des entreprises artisanales du BTP.

■ JACQUES VALLET

¹ - AREF : Association Régionale pour le développement de la Formation continue dans le BTP.

² - OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé.



le 4/10/10

Retraite
à **60 ans** et à **55 ans**
pour les métiers pénibles !!!

Le projet du Gouvernement est **injuste et inefficace**

« passer l'âge de la retraite à 62 ans » est rejeté massivement par les salariés.

Ce projet est injuste :

→ Il fait payer la crise aux salariés et préserve ceux qui gagnent beaucoup d'argent en dormant !

→ Il est injuste car la **pénibilité** n'est pas prise en compte, seule l'invalidité (et encore ?) est reconnue !

Nous avons tous le droit d'avoir une retraite en bonne santé !!!

Ce projet est inefficace :

→ car il veut faire travailler des salariés âgés alors qu'il y a de plus en plus de jeunes au chômage !!!

Malgré une campagne de 500 Millions d'Euros pour justifier ce projet et selon les derniers sondages plus de 70% de la population le rejette.

Le Gouvernement ment sur les chiffres, le nombre de manifestants augmente !!!

Dans l'unité, les Organisations Syndicales refusent ce projet.

- Le Gouvernement, ayant le seul souci de préserver les intérêts du MEDEF et des actionnaires, refuse d'entendre l'avis des salariés ...
- Le Gouvernement veut faire adopter définitivement le projet dans la dernière semaine de septembre

L'Intersyndicale vous appelle à une journée de grève

le **mardi 12 Octobre** pour faire barrage

Rien ne se fera sans la mobilisation de chaque salarié

- La CGT et l'Intersyndicale ont lancé un ultimatum au Gouvernement pour qu'il accepte de négocier avec les salariés
- Si ce Gouvernement n'écoute pas l'avis de la majorité, nous devons mobiliser nos forces
- Nous devons discuter dans les entreprises pour poursuivre le Mouvement
- Le Gouvernement ne s'arrêtera pas là : si les salariés ne s'en mêlent pas, il va passer à la vitesse supérieure et au Chômage !!!

Les 2 plus belles années de la retraite valent bien que les 20 dernières !!!

Manifestation
Mardi 12 octobre
2010

Lieu :

Fédération
Case 413 - 263

Retraites : Une réforme de progrès social est possible !
Imposons - là !

Les faits sont là : des manifestants de plus en plus nombreux depuis le 24 juin pour atteindre 3 000 000 de manifestants dans toute la France, dont 300 000 à Paris le 23 septembre

social afin de répondre aux besoins des salariés, des jeunes, des retraités en trouvant les financements nécessaires pour une réforme de justice sociale !

Garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans : C'est possible !

Compte tenu de l'entrée plus tardive dans la vie active, des difficultés des jeunes à trouver un premier emploi et du nombre croissant de salariés qui ne peuvent pas travailler plus nombreux aujourd'hui qu'hier, la poursuite de cet objectif exige de nouvelles modalités d'acquisition des droits de retraite qui doivent prendre en compte les longues périodes d'études et les périodes de pré-retraite.

au moins 75% du salaire pour une carrière possible !

Le projet de loi propose de revoir le calcul du salaire de référence dans le régime général : à partir des dix meilleures années de salaire au lieu des 25 meilleures aujourd'hui - et de la base de calcul des salaires sur la base du salaire moyen et non des prix.

Il faut que le revenu de retraite ne soit pas inférieur au salaire net pour une carrière complète et que la répartition des pensions se fasse sur la base du salaire moyen et non plus sur l'évolution prévisible des prix. Ce qui permettrait aux retraités de bénéficier des fruits de la croissance.

Retraite
à **60 ans** et à **55 ans**
pour les métiers pénibles !!!

Mardi 12 octobre
Journée massive de grèves
et de Manifestation unitaire
à l'appel des organisations d'Île-de-France
CGT - CFDT - CFE/CGC - CFTC - FSU - Solidaires - UNSA
13h30 - Montparnasse - Bastille



Tous ensemble, le 12 octobre !



notre intérêt, c'est d'adhérer

Je souhaite adhérer à la **FNSCBA - CGT** à la date du :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Entreprise (nom et adresse) :

Fonction dans l'Entreprise (Ingénieur ou Cadre, Technicien ou Agent de Maîtrise, Ouvrier ou Employé) :

Téléphone : Portable :

Mail :

A remettre à un militant, à envoyer par mail, ou à retourner directement à la **FNSCBA - CGT** :

Fédération Nationale des Salariés de la Construction du Bois et de l'An

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cede
www.construction.cgt.fr ■ tél. : 01 48 18 81 60 ■ fax : 01 48 55

« Se syndiquer, c'est se renforcer »

Bulletin d'adhésion cartonné

(disponible à la Fédération quelque soit la quantité demandée !!!)

